

# 11 QUESTIONS-RÉPONSES qui vous convaincront d'opter pour la garantie Qualité Rénovation

Présenté par:



RÉSIDENTIEL

GARANTIE

ACQ

RÉSIDENTIEL

- Qualité -  
RÉNOVATION

Quand vient le temps de rénover une copropriété, se doter d'une garantie peut éviter bien des soucis. La garantie Qualité Rénovation de l'ACQ Résidentiel soutient l'intérêt des propriétaires et couvre les rénovations résidentielles de toutes tailles, notamment les condominiums. La garantie peut être émise à un propriétaire pour des travaux effectués dans la partie privative d'un condo, et au syndicat ou gestionnaire de copropriété pour les travaux de parties communes. En tant que syndicat ou gestionnaire de copropriété, il est primordial de protéger votre investissement ainsi que celui de vos clients. Faites le bon choix, préservez votre paix d'esprit en exigeant la garantie Qualité Rénovation pour vos prochains projets de rénovations.



## AVANT LES RÉNOVATIONS

### 1. Quels sont les avantages d'être garanti par Qualité Rénovation pour un syndicat et gestionnaire de copropriété?

En cas de pépin lors de vos travaux de rénovation, la garantie Qualité Rénovation vous permet de limiter les conséquences financières, d'éviter le recours aux tribunaux et les frais d'avocat afférents et permet d'effectuer rapidement les travaux correctifs.

### 2. À quel moment dois-je adhérer à la garantie Qualité Rénovation?

L'enregistrement de votre projet à la garantie Qualité Rénovation doit se faire avant le début des travaux afin de garantir la qualité de ceux-ci.

### 3. Si j'ai déjà une soumission d'un entrepreneur, puis-je adhérer à la garantie Qualité Rénovation?

Oui, mais à condition d'enregistrer le projet de rénovation avant le début des travaux. Nous procéderons à l'évaluation de votre entrepreneur et émettrons le certificat de garantie si l'entrepreneur et le projet respectent les critères d'admissibilité à la garantie.

### 4. Comment puis-je m'assurer que l'entrepreneur que j'ai choisi pour rénover est qualifié?

Comme la compétence de l'entrepreneur devrait être le premier critère dans la planification d'un projet de rénovation, l'équipe de l'ACQ Résidentiel est spécialisée pour valider la fiabilité des entrepreneurs avec qui nous nous associons

pour les travaux en faisant une vérification complète selon des critères préétablis par nos experts. Si vous n'avez pas encore choisi d'entrepreneur pour vos travaux, il nous fera plaisir de vous en suggérer quelques-uns!

### 5. Quels travaux sont couverts par cette garantie?

Une multitude, pratiquement tous! Certes, les travaux de copropriété sont bel et bien pris en compte, par exemple: toiture, revêtement extérieur, balcons, et plus encore. Aussi, plusieurs autres types de travaux sont couverts pour les autres types d'habitation: agrandissement de maison, ouverture d'un mur porteur et conversion de duplex, travaux de toitures, travaux de maçonnerie, plancher et finition, portes et fenêtres, rénovation de cuisine, etc.

### 6. Est-ce que mes acomptes seront protégés avec la garantie Qualité Rénovation?

Oui! Le montant des acomptes protégés est déterminé à la signature du contrat.

### 7. Comment obtenir la garantie et quel est son prix?

C'est simple: vous devez soumettre votre projet de rénovation via le formulaire en ligne [acqresidentiel.ca/qualite-renovation](http://acqresidentiel.ca/qualite-renovation). Le prix de la garantie débute à partir de 249\$, mais celui-ci varie en fonction de la valeur des travaux.

## PENDANT LES RÉNOVATIONS

### 8. Quelles sont les inspections faites par votre équipe?

Le nombre d'inspections effectuées sur un projet varie selon la valeur et la complexité de celui-ci. Les inspections servent à effectuer des contrôles de qualité pour veiller au respect des meilleures normes de construction. L'objectif de l'équipe d'inspecteurs en bâtiment de l'ACQ Résidentiel est d'identifier les problèmes en amont et de procéder aux correctifs si nécessaire pour ainsi assurer votre entière satisfaction après vos travaux de rénovation.

### 9. Est-ce que j'obtiendrai un compte-rendu des inspections complétées?

Tel que stipulé dans le projet de loi 16, il est désormais obligatoire de maintenir à jour un carnet d'entretien de l'immeuble dans lequel on trouve les travaux effectués. L'ACQ Résidentiel vous offre les rapports d'inspection effectués chez vous, et ce, documentés avec des photos. C'est un bon outil de référence pour assurer les suivis de rénovation, et une preuve tangible pour les syndicats et gestionnaires de copropriété pour leur carnet d'entretien.

## APRÈS LES RÉNOVATIONS

### 10. Si j'ai un problème avec les travaux de rénovations effectués, comment la garantie me protège-t-elle?

Même si cette situation n'est jamais souhaitable, le service d'accompagnement de l'équipe de l'ACQ Résidentiel est inclus avec la garantie Qualité Rénovation. Si la qualité des travaux effectués par l'entrepreneur ne correspond pas aux normes de qualité, nos experts techniques sont mis à contribution pour évaluer la demande de réclamation et valider les travaux correctifs à effectuer, le cas échéant. Soyez assuré que votre dossier sera pris en charge rapidement par nos experts pour assurer votre entière satisfaction.

### 11. Qu'arrive-t-il à la fin des travaux?

C'est à ce moment que la garantie Qualité Rénovation entre en vigueur. Vous pourrez compter sur notre service après-vente pour gérer rapidement tout ce qui peut se passer une fois le projet terminé.

Garantir la qualité!

1 800 956-7526  
residentiel@acq.org  
acqresidentiel.ca

ACQ RÉSIDENTIEL